

Déclaration de Politique Sociale du CPAS de La Hulpe

Législature 2024-2030

- Ainsi que l'indique le titre de ce document le CPAS de La Hulpe devra durant cette législature se centrer sur la finalité de base d'un CPAS : l'aide et la protection sociale des citoyens La Hulpois.
Alors que les perspectives socio-économiques s'assombrissent, il est important de concentrer notre énergie et nos moyens sur l'action sociale et sur l'attention proactive que nous portons à nos concitoyens.
- Le but d'un CPAS modeste comme le nôtre, n'est pas d'augmenter son patrimoine de façon déraisonnable ; sauf s'il peut, grâce à de très bonnes opportunités, augmenter significativement l'offre de logements sociaux ou assimilés.
Malheureusement, le peu de personnel actuel du CPAS ne saurait assumer, en plus de ses tâches prioritaires, de multiples responsabilités de gestion immobilière pour lesquelles il manque d'ailleurs de compétence.
- Le CPAS s'efforcera de continuer à proposer les nombreuses possibilités d'aide et de services, comme il le fait actuellement, avec l'excellence et la personnalisation (propre à une petite commune) de tout ceux-ci.
Nous nous efforcerons de les faire connaître au travers des canaux de communication mis à disposition par la commune, mais aussi par des moyens médiatiques actuels et au cours des événements « festifs » organisés sur notre territoire.

Nous avons quelques priorités concernant :

- La formation et le bien-être du personnel
- Le patrimoine
- Les services actuels
- Les relations et collaboration avec la commune
- Les moyens

La formation et le bien-être du personnel

Un personnel peu nombreux comme le nôtre, avec donc une nécessité de polyvalence importante, ne peut fonctionner que si la collaboration, le sentiment d'utilité sociale et le bien-être au travail sont assurés. Nous nous appuierons donc aussi sur le travail, les conclusions et les propositions d'action proposées par notre service externe de médecine du travail.

Nous devons absolument tenir compte de la charge émotive quotidienne que subit notre personnel social et lui proposer des supervisions régulières pour qu'il puisse trouver une sérénité au travail et en dehors de celui-ci.

Nous devons trouver des moyens financiers et organisationnels pour assurer des formations adéquates afin que notre personnel puisse faire face à des nouveaux problèmes sociétaux de plus en plus fréquents et impactant au niveau rationnel.

Le Patrimoine

A défaut de réserves financières suffisantes, nous nous concentrons sur l'amélioration énergétique et l'entretien du patrimoine immobilier existant (les 14 petites maisons, mais aussi le siège du CPAS ,...)

Ce travail se fera si possible en fonction des opportunités de non-occupation locative afin de fractionner l'investissement.

Le bon entretien de ce patrimoine participe aussi à l'image positive du CPAS dans la commune et donc de son existence auprès des citoyens.

La procédure d'expropriation du terrain contigu au CPAS sera poursuivie et sera finalisée en fonction des moyens disponibles à son terme.

L'installation d'une tiny-house en tant que logement d'urgence reste une perspective intéressante à long terme.

Les Services

Outre l'action et l'aide sociale normale et les services du taxi-citoyen on maintiendra le service des repas à domicile en veillant à la qualité alimentaire mais aussi à la praticabilité de ceux-ci. Ce service et d'autres services de proximité nécessite de renouveler et d'équiper notre parc de mini-vans (2).

On continue à collaborer avec d'autres CPAS (gestion de dettes, consultations juridiques de 1^{ère} ligne, repas ,...), l'ALE et d'autres milieux associatifs (St Vincent de Paul, les Tamaris, le point J, le CCCA,) offrant tous une aide et des compétences appréciables.

Les relations et la collaboration avec les services communaux

Le CPAS souhaite collaborer plus étroitement avec les services communaux en exploitant les compétences particulières et respectives de chacun et en évitant ainsi les doublons stériles de fonction (les Assurances, la gestion des RH, les offres et marchés similaires, les recherches d'informations, etc...). Une étude de ces compétences respectives, sans enjeu de pouvoir, serait déjà une première collaboration.

Celles-ci seront basées sur l'excellence et renforceront le sentiment de cohésion commune-CPAS tout en gardant nos autonomies respectives.

Afin aussi d'essayer de mettre un terme au jeu de l'Arlésienne qui occupe les esprits, les rumeurs et les conversations depuis si longtemps, nous souhaitons faire une étude sérieuse sur la faisabilité ou non d'un regroupement « géographique » des services respectifs de la commune et du CPAS. Cette étude devra déboucher sur des critères clairs et objectifs, définis en commun, indispensables au bon fonctionnement de chacun. Ensuite on essaiera d'évaluer les éventuels bénéfices, désagréments, possibilités ou impossibilités des solutions proposées. C'est alors et seulement alors que l'on pourra ou pas passer aux actions de commun accord.

Les moyens

Ce CPAS n'ayant quasiment pas d'autres missions que l'aide sociale personnalisée, n'ayant ni séniorie, ni crèche pour réaliser la politique sociale voulue par ce CPAS, celui-ci n'a d'autre moyens que la dotation communale, la vente au prix presque coûtant de ses services, les subsides fédéraux et quelques opportunités aléatoires. Nous devons être à la recherche des subsides fédéraux, régionaux et provinciaux tout en sachant les difficultés économiques de ces pouvoirs.

Nous devons être attentifs au juste prix modéré et social des services rendus, à la récupération éventuelle des aides attribuées, et aux économies de fonctionnement qui n'entravent pas les missions du CPAS.